

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
Canton de  
Bavans  
Arrondissement  
de Montbéliard

Extrait du registre  
des délibérations du conseil Communautaire  
De la Communauté du Pays de Sancey-Belleherbe  
14 Bis rue de Lattre de Tassigny  
25430 SANCEY

**Nombre de Membres**

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 33

Procurations : 3

**Séance du 15 décembre 2022**

**L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à vingt heures**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Sous la présidence de M. Christian BRAND

Date de  
convocation :  
**09/12/2022**  
Date  
d'affichage :  
**21/12/2022**

**Etaient Présents** : Christian VIEILLARD, Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD Jean-Pierre VERMOT Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Pascal STUDER, Jérôme BOILLIN, Bruno FEUVRIER, Régis DENIZOT, Dominique PERDRIX, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Virginie DAYET, Paul MEILLET, Frédéric CARTIER, Yves BRAND, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Béatrice RENARD, Jean-Charles Poux, Virginie RENOUD, GRAIZELY Damien, Frédéric ANDRE, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, , Lionel TORCHIO,

**Excusés** : Johann DEVAUX, Daniel LAGASSE, Laurent BOILLOT, Francis CHOLET,

**Excusés avec pouvoir** : M. Vincent COURTY pouvoir à Bruno FEUVRIER, Jeanne-Antide CANTIN pouvoir à Yves BRAND, Gérard DUTRIEUX pouvoir à Benoit CIRESA

**Absents** : Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Jean-Claude JEANNOT, Catherine MARANDET,

**Secrétaire de séance** : Jean -Charles POUX

**N° 2022-12-15-07**

**Objet : Tarification service eau potable commune de Sancey**

Considérant le transfert de compétences eau assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que la commune de Sancey dispose d'une gestion en DSP du service d'eau potable, DSP renouvelée au 1/01/2023 pour une durée de 12 ans

Vu le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 21 octobre 2021 faisant état que les frais de personnel ne seraient pas imputés à la commune de Sancey et aux SIE de Froidefontaine et SIVU de Sancey

Le Conseil Communautaire, par 27 VOIX pour, 5 Abstentions, et 1 VOTE contre :

- CONFIRME le principe déterminé en octobre 2021 selon lequel les frais de personnels intercommunaux ne seront pas impactés pour la commune de Sancey au titre du service eau potable du fait du mode de gestion différencié de la commune.
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 21/12/2022

Le Président,

Christian BRAND

